



UNION DES RADIOCLUBS



3 rue Saint Lugle
62190 Lillers
France
Email : president@urc.asso.fr

Lillers le 1^{er} juin 2019

Objet : Demande de fréquences VHF

Mesdames, Messieurs

Nous sommes très conscients du besoin en fréquences des opérateurs professionnels et de la demande de Thales, mais il est à ce jour impossible d'envisager le partage de la bande 144-146 MHz en région 1, 2 et 3 et 220-225 MHz en région 2. Le 144-146 MHz est alloué aux radioamateurs en statut primaire exclusif, le 220-225 en statut secondaire. Ces bandes sont fortement utilisées par l'ensemble des radioamateurs du monde, le 144-146 MHz est une des premières bandes exploitée par tous les radioamateurs y compris les novices et débutants. La facilité d'exploitation et le coût réduit en fait une bande très facile à utiliser.

Nous ne craignons pas techniquement l'arrivée des utilisations que souhaitent Thales, mais nous pouvons affirmer que quelle que soit la technologie qu'ils emploieront, les transmissions Terre-Air et Air-Terre ne seront pas fiables.

Nous utilisons, depuis plus de 10 ans, ces liaisons Terre-Air et Terre-Espace lors de vols de ballons stratosphériques et lors de liaisons avec la station spatiale ISS, avec toutes sortes de capteurs qui transmettent leurs données au sol en VHF, nous transmettons aussi des ordres aux capteurs et nous pouvons affirmer avec certitude que ces transmissions sont largement perturbées par les autres émissions VHF proches. Nos transmissions n'ayant pas la nécessité d'être fiables à 100% se font à faible puissance car le rayonnement en altitude est important, elles se limitent à moins de 5 vols par an pour une durée de 3h00 par opération, la cohabitation est donc possible parce que nous annonçons nos expériences et les radioamateurs collaborent facilement et restent attentifs à ces projets que nous faisons avec les écoles.

Dans le projet de Thales, la cohabitation est impossible et inenvisageable. Il faut savoir que nous utilisons des antennes directives à fort gain, nous pouvons atteindre plus de 2000 watts PAR, et étant donnée la portée des VHF pouvant aller jusqu'à 500 km, voir 2000 km lors des contacts avec ISS, il est inconcevable que le trafic radioamateur cesse chaque fois qu'un avion passe dans le périmètre d'un radioamateur. C'est donc à regret que nous nous devons de refuser la demande de cohabitation de Thales sur les bandes radioamateurs quelle que soit le statut qui leur sera proposé.

Après avoir consulté l'ensemble des radioamateurs et leurs associations, nous vous demandons par la présente de ne pas mettre à l'ordre du jour de la CMR-23 la demande de Thales sur les portions de bandes VHF allouées aux radioamateurs.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en considération notre demande. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués

Pour les CA de l'URC, FFBRA et WHRO
Sylvie Delassus.
Marc Chamley ANTA
Avec le soutien du DR@F